



FEUILLETON « PLUS BELLE LA VIE » QUEL AVENIR POUR LES SALARIES ?

Liminaire FO au CSE Réseau | Mai 2022

Nous souhaitons évoquer dans ce CSE du Réseau France 3 ce sujet car les nombreux salariés de la Fabrique qui contribuent à cette activité, sur le site de la Belle de Mai à Marseille, sont du ressort de ce CSE.

C'est la raison pour laquelle nous avons demandé qu'un point sur ce sujet anxieux soit à l'ordre du jour de ce CSE.

Car, depuis des mois, rumeurs, informations et démentis se succèdent sur l'arrêt prochain du feuilleton Plus Belle la Vie. Les salariés sont très inquiets pour leur avenir.

Dans une publication parue sur LINKEDIN intitulée « A quoi sert la télévision publique ? », France Télévisions soulignait l'impact socio-économique d'un feuilleton quotidien dans un territoire.

Nous nous associons pleinement à cette affirmation et également aux ambitions affichées par le Président de la République pour l'audiovisuel Marseillais. Et nous regrettons le mutisme de la direction de France Télévisions constaté jusqu'à présent : il est ressenti comme du mépris par les personnels intermittents et permanents collaborant sur ce feuilleton depuis plus de 17 ans.

La principale question est celle-ci : en cas d'arrêt du feuilleton, que compte faire la direction pour les salariés concernés ? Une nouvelle production sera-t-elle envisagée sur place ? Quelles perspectives d'avenir pour les salariés ?

Nous demandons aussi à la direction de s'engager à prolonger le feuilleton d'au moins un an afin d'anticiper les conséquences d'un éventuel arrêt de la production, et ce, conformément aux dispositions de l'accord GPEPP de France Télévisions signé début 2022. Ceci afin de permettre d'avoir du temps qui serait mis à profit pour permettre sereinement l'éclosion, l'accompagnement et la mise en place de nouveaux projets en remplacement de cette fabrication.

Ce point n'est pas à l'ordre du jour de ce CSE. Nous le regrettons.

Et nous venons d'apprendre qu'une visite de la direction est prévue ce jeudi sur site, sur ce sujet.

Nous saluons ce déplacement, et demandons dès à présent qu'une délégation de représentants du personnel puisse être reçue.

Quelques minutes après ce prononcé, la direction a répondu qu'une délégation serait reçue ce jeudi sur place à partir de 14h.

Paris, le 04 mai 2022